

Perception de taxes

Afin de permettre une saine gestion des finances publiques, la Municipalité se doit de percevoir ses taxes et le citoyen se doit de respecter cette obligation. La Municipalité est en droit de prendre les moyens nécessaires pour percevoir les taxes dès que celles-ci sont échues. La procédure de perception peut aussi inclure la vente de votre immeuble pour défaut de paiement de taxes, et ce, dès la première année. Afin d'éviter toute forme de procédure de recouvrement et le paiement d'intérêts inutilement, nous vous invitons à acquitter votre compte dans les délais prévus.

Arrangement

Si vous éprouvez des difficultés à acquitter vos obligations, n'hésitez pas à communiquer avec nous afin de prendre un arrangement satisfaisant.

Vente pour défaut de paiement des taxes

La vente pour défaut de paiement des taxes aura lieu le jeudi 11 juin 2019 à la MRC de Matawinie, située au 3184, 1^{re} Avenue à Rawdon. La liste des immeubles susceptibles d'être vendus dans la Municipalité sera disponible vers la fin du mois de mars, à l'hôtel de ville et sur notre site Internet.

SOYEZ INFORMÉ EN 4 ÉTAPES !

- 01 SITE INTERNET**
www.chertsey.ca
- 02 INFOLETTRE NUMÉRIQUE**
Inscrivez-vous sur notre site Internet pour recevoir l'actualité municipale dans votre boîte courriel.
- 03 PAGE FACEBOOK**
Suivez-nous sur Facebook, vous y trouverez les activités et les actualités municipales.
- 04 BULLETIN MENSUEL LE COMMUNICATEUR**
Le journal Le Communicateur est distribué dans les boîtes postales de la Municipalité et disponible dans les commerces locaux en plus d'être disponible sur notre site Internet.

Conseil municipal



Maire
François Quenneville
fquenneville@chertsey.ca

Séances du conseil

Les séances du conseil sont tenues à la salle communautaire à 19 h, le 3^e lundi du mois. Exceptionnellement, la séance de mai aura lieu le mardi 19 mai et celle de décembre aura lieu le lundi 7 décembre. La séance d'adoption du budget 2021 aura lieu le mardi 8 décembre 2020.

Rencontres citoyennes 2020 par district

Rencontres d'échange entre le conseil et les citoyens, par district, les samedis à 10 h :

- 18 avril - District 6 - À La Belle Église
M. Sylvain Lévesque - slevesque@chertsey.ca
- 25 avril - District 3 - À La Belle Église
M. Michel Robidoux - mrobidoux@chertsey.ca
- 2 mai - District 1- À la chapelle de Beaulac
M. Sylvain De Beaumont - sdebeaumont@chertsey.ca
- 9 mai - District 2 - À La Belle Église
M. Gilles Côté - gcote@chertsey.ca
- 23 mai - District 5 - Centre communautaire de la Ouareau (Grande-Vallée)
Mme Michelle Joly - mjoly@chertsey.ca
- 30 mai - District 4 - À La Belle Église
Mme Diana Shannon - dshannon@chertsey.ca

Municipalité de Chertsey
333, avenue de l'Amitié, Chertsey
Québec J0K 3K0
Téléphone : 450 882-2920
Télécopieur : 450 882-3333
Site Internet : www.chertsey.ca
Courriel : taxes@chertsey.ca

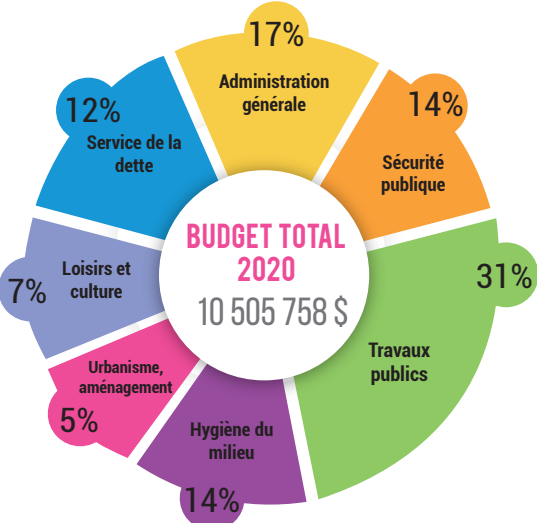


Voici votre compte de taxes 2020. Dans ce dépliant, vous trouverez les informations pour comprendre votre relevé de compte de taxes et connaître les procédures de paiement.

Taux de taxes

- Taxe foncière générale globale : 0,8299 \$ du cent dollars d'évaluation;
- Sûreté du Québec : immeubles vacants : 30 \$, immeubles construits : 176 \$.
- Amélioration du réseau routier : 15 \$.
- Village
Aqueduc : résidence 125 \$ - commerce 250 \$.
Égout : résidence 125 \$ - commerce 250 \$.
- Lac Clermoustier
Aqueduc : résidence 200 \$ - résidence de tourisme 700 \$.
Égouts : résidence 250 \$ - résidence de tourisme 890 \$.
- Collecte des matières résiduelles : résidence ou commerce 200 \$.

À quoi serviront vos taxes 2020?



Municipalité de Chertsey, Service des communications, communications@chertsey.ca

Quand payer ?

Les dates de versement des comptes de taxes annuels de 2020 sont :

- 2 mars 2020
- 1^{er} juin 2020
- 1^{er} septembre 2020

Tout compte d'un montant supérieur à 300 \$ peut être acquitté en trois (3) versements, à condition que le 1^{er} et le 2^e versement soient acquittés à la date d'échéance inscrite sur le compte.

Tout compte d'un montant inférieur à 300 \$ doit être payé au complet à la date d'échéance.

Modalités de paiement

Prévoyez un délai minimal de deux jours ouvrables pour que votre paiement nous parvienne, quel que soit le mode de paiement que vous utilisez.

Où et comment payer ?

- Par Internet.
- À votre établissement financier.
- À l'hôtel de ville (en argent comptant, par chèque ou par carte débit).
- Les contribuables qui habitent à l'extérieur du pays peuvent effectuer le paiement par transfert. Si c'est votre cas, vous pouvez télécharger le formulaire sur le site Internet de la Municipalité : www.chertsey.ca/formulaires

Des questions ?

Si vous avez besoin de renseignements additionnels, communiquez avec nous par :

- téléphone : 450 882-2920
- courriel : taxes@chertsey.ca
- site Internet : www.chertsey.ca.



Prenez note que l'image du compte de taxes ici illustrée est à titre d'exemple et que, par conséquent, les données sont fictives.

Il est important de souligner que sur votre compte de taxes, d'autres taxes peuvent figurer selon différentes situations.

Changement d'adresse ?

Vous déménagez? Vous avez acquis une propriété à Chertsey et vous êtes maintenant résident permanent? Il est important de nous faire part de tout changement dans les meilleurs délais.

Changement de propriétaire ?

Si vous n'êtes plus propriétaire de l'immeuble pour lequel vous recevez un compte de taxes, nous vous demandons de bien vouloir nous le retourner avec les coordonnées du nouveau propriétaire ou, si possible, lui faire parvenir ce compte de taxe.

Unité d'évaluation en ligne

Le rôle d'évaluation de la Municipalité peut être consulté en tout temps sur notre site Internet. Ce service est accessible à tous.

www.chertsey.ca

- Dans le menu ACCÈS RAPIDE, sélectionnez : TAXES ET ÉVALUATION

- Dans la section **Unité d'évaluation en ligne**, cliquez sur le bouton :

Évaluation en ligne

Votre compte de taxes 2020

COMPTÉ DE TAXES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE / MUNICIPAL TAX ACCOUNT FOR THE YEAR										2020				
MUNICIPALITÉ / MUNICIPALITY			MATRICULE / ROLL NO.						DATE D'ENVOI / MAILING DATE		N° COMPTÉ / TAX BILL NO.			
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY			VILLE / TOWN	FUSEAU / ZONE	DIV.	SEC.	EMP.	CAV.	BAT.	LOC.	30-01-2020		0000	
00000			0000 00 0000						00		0000			
DÉBITEUR DE COMPTÉ / DEBTOR'S ACCOUNT			ADRESSE ET CADASTRE / ADDRESS AND CADASTRE						N° SIPC NO.		NON RÉG. / NON-RES.		IND.	
VOIR PROPRIÉTAIRE(S) SUR L'AVIS D'ÉVALUATION CI-CONTRE POUR CONNAÎTRE LE(S) DÉBITEUR(S) DU COMPTÉ. SEE OWNER(S) ON NOTICE OF ASSESSMENT ANNEXED TO KNOW THE DEBTOR(S) OF THE ACCOUNT.			XXX AVENUE XXXXXXXX 0000000						000					
NUMÉRO ET NOM DU CRÉANCIER HYPOTHÉCAIRE / NUMBER AND NAME OF THE MORTGAGEE				NUMÉRO DU PRÊT / MTGE NUMBER				PÉRIODE D'IMPOSITION / TAXATION PERIOD						
								ANNÉE 2020						
DÉTAIL DES TAXES / DETAILS OF TAXES														
TAXE / TAX	RÉFÉRENCE / REFERENCE	ASSIETTE DE LA TAXE / TAX BASIS	BASE D'IMPOSITION / TAXATION BASIS	TAX(\$) / RATE(\$)	% DU TAUX / % RATE	MONTANT / AMOUNT		CODES						
FONCIERE GENERALE	Budget	EVALUATION		174,400	.00675700	1,178.42		GE						
SPEC - FONDS ROUTIER	Budget	EVALUATION		174,400	.0008000	139.52		GE						
QUOTE-PART MRC	Budget	EVALUATION		174,400	.0004453	79.00		GE						
Q-P TRANS. COMMUN	Budget	EVALUATION		174,400	.0000740	12.91		GE						
FONDS SPÉC. ENVIRONNEMENT	Budget	EVALUATION		174,400	.0002150	37.50		GE						
ORDURES RES. 101	Budget	FIXE			1	200.00		RS						
CAMIONS INCENDIE	REGL.	MONTANT			1	12.05		RE						
RESEAU ROUTIER	Budget	FIXE			1	15.00		RE						
SURETE QUEBEC, L	Budget	LOGEMENT			1	176.00		RE						
								RE						
ÉCHÉANCE DES VERSEMENTS / DUE DATE OF PAYMENT		VOIR VERSO / SEE BACK		TAUX APRÈS L'ÉCHÉANCE / RATE AFTER DUE DATE		TOTAL		NON ÉCHUES / NOT DUE		1,850.40				
DATE	MONTANT / AMOUNT	POUR PLUS DE DÉTAILS CONCERNANT LA TAXATION ET LES MODALITÉS DE PAIEMENT DE VOTRE COMPTÉ DE TAXES MUNICIPALES, VOIR PLUS DE DÉTAILS CONCERNANT LA TAXATION AND THE PAYMENT INSTALLMENTS OF YOUR MUNICIPAL TAX ACCOUNT.		INTÉRÊT / INTEREST		1,850.40		ARRIÈRES / ARREARS		.00				
01-03-2020	616.80			PÉNALITÉ / PENALTY		.00		INT. ARR. PÉNALITÉS / INT. ARR. PENALTIES		.00				
01-06-2020	616.80					.00		POSTDATÉS / POSTDATED		.00				
01-09-2020	616.80					.00		MONTANT DÙ / AMOUNT DUE		1,850.40				
PAYABLE A L'HÔTEL DE VILLE PAR CARTE DEBIT, PAR INTERNET OU DANS LA PLUPART DES INSTITUTIONS FINANCIERES										VOIR VERSO POUR LA SÉRIÉFICATION DES CODES / SEE BACK FOR NOTIFICATION CODES				
PAYABLE À: / PAYABLE TO: MUNICIPALITE DE CHERTSEY 333, AVENUE DE LAMITIE CHERTSEY J0K 3K0			PAYABLE À: / PAYABLE TO: MUNICIPALITE DE CHERTSEY 333, AVENUE DE LAMITIE CHERTSEY J0K 3K0			PAYABLE À: / PAYABLE TO: MUNICIPALITE DE CHERTSEY 333, AVENUE DE LAMITIE CHERTSEY J0K 3K0								
MATRICULE: / ROLL NO.: F 0000 00 0000 000 0000 00			MATRICULE: / ROLL NO.: F 0000 00 0000 000 0000 00			MATRICULE: / ROLL NO.: F 0000 00 0000 000 0000 00								
PROPRIÉTAIRE: / OWNER: JOHN DOE XXX AVENUE XXXXXXXX			PROPRIÉTAIRE: / OWNER: JOHN DOE XXX AVENUE XXXXXXXX			PROPRIÉTAIRE: / OWNER: JOHN DOE XXX AVENUE XXXXXXXX								
N° MUN.: / MUN. NO.: 62047			N° MUN.: / MUN. NO.: 62047			N° MUN.: / MUN. NO.: 62047								
N° SIPC NO.: 000			N° SIPC NO.: 000			N° SIPC NO.: 000								
N° COMPTÉ: / BILL NO.: 0000			N° COMPTÉ: / BILL NO.: 0000			N° COMPTÉ: / BILL NO.: 0000								
ÉCHÉANCE: / DUE DATE: 01-09-2020			ÉCHÉANCE: / DUE DATE: 01-06-2020			ÉCHÉANCE: / DUE DATE: 02-03-2020								
TAXES "G": 482.45			TAXES "G": 482.45			TAXES "G": 482.45								
TAXES "R": 134.35			TAXES "R": 134.35			TAXES "R": 134.35								
TAXES "U": 616.80			TAXES "U": 616.80			TAXES "U": 616.80								
TOTAL: 616.80			TOTAL: 616.80			TOTAL: 616.80								
RESPECTEZ LA DATE D'ÉCHEANCE POUR ÉVITER DES FRAIS D'INTÉRÊTS.														

1 Numéro de matricule : si vous acquittez vos taxes à votre institution financière, il est important de spécifier le montant et le numéro de matricule pour chacun des immeubles. Aussi, lors d'un paiement par chèque, l'inscription de ce numéro sur le chèque en facilite le traitement.

Important : le numéro de matricule comporte **UNIQUEMENT** les 19 chiffres que vous trouvez sur votre coupon de remise. Aucune lettre ne doit être inscrite.

2 Taxe foncière générale globale : imposée sur la valeur foncière, la taxe foncière générale globale est destinée au financement des charges associées aux compétences locales de la Municipalité ainsi qu'aux quoteparts versées par la Municipalité aux institutions comme la MRC, la Sûreté du Québec, etc.

Le total de la taxe foncière générale globale (0,8299 pour cette année) est le résultat de l'addition des taxes soulignées dans l'exemple ci-présenté.

3 Dates d'échéance : vérifiez les dates d'échéance sur votre compte de taxes, et le montant à payer pour chaque période de versement. Ceci peut différer d'un versement à un autre.

4 Intérêt : le taux d'intérêt sur les taxes échues est de 15 % par année. Si vous éprouvez des difficultés à acquitter vos obligations, n'hésitez pas à communiquer avec la Municipalité.